

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 26 mars 2018

Délibération n° 2018 – 26/03/2018 – 10

*Désignation de représentants des usagers
au sein de différents conseils et commissions*

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les statuts du Service commun de documentation (SCD)
- VU les statuts du Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)
- VU la délibération du conseil d'administration de l'université de Bourgogne en date du 6 septembre 2013 approuvant la composition de la Commission des statuts
- VU la délibération du conseil d'administration de l'université de Bourgogne en date du 23 novembre 2011 approuvant le fonctionnement de la sous-commission du budget et des investissements
- VU la délibération du conseil d'administration de l'université de Bourgogne en date du 25 mars 2015 approuvant la création du Comité d'orientation stratégique du numérique (COSNUM)

Après en avoir délibéré

Le conseil d'administration a désigné les représentants des usagers au sein des différents conseils et commissions :

- Conseil documentaire du service commun de documentation (SCD)

Représentante des usagers au titre du CA

- Amélie BOUDIER : 6 voix - élue

Représentante des usagers au titre de la CFVU

- Sarah BOITELLE : 6 voix - élue

- **Conseil des sports du Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)**
 - **Théo CADEL : 21 voix : élu**
 - Bulletins blancs : 4

- **Commission d'appel d'offres**
 - Titulaire*
 - **Alexandre ARMAND – 21 voix – élu**
 - Bulletins blancs : 3
 - Suppléant*
 - **Ambre ADAMIAK : 20 voix – élue**
 - Bulletins blancs : 4

- **Commission des statuts**
 - **Rémi CADEL : 20 voix – élu**
 - **Ambre ADAMIAK : 19 voix – élue**
 - Bulletins blancs : 4

- **Sous-commission budget et investissement**
 - Titulaire*
 - **Amélie BOUDIER : 20 voix – élue**
 - Bulletins blancs : 4
 - Suppléant*
 - **Alexandre ARMAND : 20 voix – élu**
 - Bulletins blancs : 3

- **Comité d'orientation stratégique du numérique (COSNUM)**
 - **Matthieu GALLY : 19 voix – élu**
 - Bulletins blancs : 3
 - Bulletin nul : 1

Dijon, le 27 mars 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement